CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL
Année scolaire 2022-2023

Ouverture du calcul du 16 août au 15 octobre 2022

SERVICE SCOLAIRE
Tél : 01.69.80.51.55

Pour bénéficier d'une tarification individualisée valable jusqu'au 31 octobre 2023, il vous appartient comme tous les ans de procéder au calcul du quotient familial **à condition de résider sur la commune** de Saint-Michel-sur-Orge.

ATTENTION : en l'absence de calcul du quotient, les factures seront calculées au plein tarif, sans possibilité de rétroactivité sur celles déjà établies.
Des changements liés aux ressources des familles et à la composition du foyer pourront être pris en compte toute l'année. Tout calcul intervenant en cours d'année sera pris en compte **sur la facture du mois suivant**.

Votre carte de quotient 2022-2023 vous sera automatiquement transmise par mail, celle-ci sera également disponible via l'accès à vos documents dématérialisés sur votre portail famille.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- **Livret de famille** complet (parents + tous les enfants du foyer)
- **Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** (quittance EDF, quittance de loyer…).
  En cas d'hébergement chez un particulier, ce dernier doit fournir une attestation sur l'honneur accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité et de son justificatif de domicile
  Attention : les familles séparées, doivent impérativement fournir les deux justificatifs de domicile différents.
- **Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans**
- **Attestation de paiement** des allocations familiales (le cas échéant) du dernier mois : **détail des sommes perçues**
- **Avis d'imposition ou non-imposition 2022 sur les revenus de 2021 des responsables légaux de l'enfant**

Selon votre situation professionnelle

- **Vous avez un emploi fixe depuis - 1 an** : 3 derniers bulletins de paie, à joindre en plus de l'avis d'imposition.
- **Vous êtes assistant(e) maternel(le)** : fiches de paie de tous les contrats et complément ARE le cas échéant ;
- **Vous êtes intérimaire** : fournir le contrat de travail ainsi que les indemnités journalières Pôle emploi ;
- **Chômeur indemnisé** : attestation Pôle emploi indiquant **le montant journalier**. **Un quotient provisoire vous sera établi.**
  Pensez à le prolonger en fin de période ;
- **Profession libérale/artisan/commerçant** : bilan ou avis d'imposition.

PROCEDURES DE DEPOT

- **Portail famille : par la boite d'échange** dédiée dans votre espace personnel en scannant vos documents en pièces jointes ainsi que ce formulaire (Aller sur l'onglet : Nous contacter -> Communiquer avec un service de la mairie -> Service affaires scolaires – pôle facturation / Thème : Quotient familial)
  Merci de privilégier l'envoi de vos documents en format PDF.
  (Voir notice pour créer votre compte si besoin téléchargeable sur le site de la ville)

- **Par correspondance :**
  En adressant au service scolaire **une photocopie des pièces demandées** ainsi que ce formulaire :
  Hôtel de Ville - Service scolaire 16, rue de l'église 91240 Saint-Michel-sur-Orge

- **A l'accueil de l'Hôtel de Ville (16, rue de l'église) ou au Centre Municipal de la Guette (6, allée de la Guette)** du 16 août jusqu'au 15 octobre 2022 muni **des documents photocopiés et de ce formulaire (à déposer dans l'urne mise à disposition) :**

  - Le **lundi de 13h à 19h à l'Hôtel de Ville** (17h30 pendant les vacances scolaires) et jusqu'à **17h30 au centre municipal de la Guette**
  - Le mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
  - Le samedi de 9h à 12h, uniquement **à l'Hôtel de Ville**.

DOSSIER A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Quotient familial
Année scolaire 2022-2023

1 SEUL DOSSIER A REMPLIR PAR FAMILLE

Tous les champs sont à remplir obligatoirement

Si vous ne souhaitez pas faire établir votre quotient, veuillez cocher la case ci-contre après avoir renseigné vos coordonnées et signé le formulaire.
Aucun document ne vous sera demandé. Le tarif maximal vous sera alors appliqué. ☐

SITUATION : ☐ **Marié(e)** ☐ **Union libre** ☐ **Pacsé(e)** ☐ **Divorcé(e)** ☐ **Séparé(e)** ☐ **Célibataire** ☐ **Veuf (ve)**

PARENT 1

NOM : ..... **PRENOM :** .....

NOM DE NAISSANCE : ..... **DATE DE NAISSANCE :** .....

ADRESSE : .....

.....

TELEPHONE : ..... **ADRESSE MAIL** (obligatoire) **:** .....

N° de téléphone professionnel : .....

PARENT 2

NOM : ..... **PRENOM :** .....

NOM DE NAISSANCE : ..... **DATE DE NAISSANCE :** .....

ADRESSE : .....

.....

TELEPHONE : ..... **ADRESSE MAIL** (obligatoire) **:** .....

N° de téléphone professionnel : .....

ENFANT(S) A CHARGE (Les enfants âgés de 20 ans et plus, ne sont pas pris en compte lors du calcul)

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Je soussigné(e) M ..... **Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.**

Fait à : ..... **Le :** ..... **Signature :**

Les données à caractère personnel recueillies grâce au présent document sont collectées et font l'objet d'un traitement par la commune de Saint Michel sur Orge dans le but d'établir le quotient familial et calculer les tarifs des prestations, en fonction de la situation familiale, des revenus et du nombre d'enfants. Ce traitement est fondé sur la nécessité de service, afin de calculer le quotient familial qui est utilisé pour la facturation. Les données traitées sont destinées à la régie unique et sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données « Loi Informatique et Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, ou d'opposition en contactant le Délégué à la protection des Données de la collectivité en envoyant un courriel à l'adresse dpd@cigversailles.fr ».

Participez à la protection de l'environnement en recevant vos factures électroniques sur votre adresse mail mentionnée ci-dessus en lieu et place de la version papier.